



## MAISON DES PERSONNES HANDICAPÉES DE SEINE-ET-MARNE

SOLIDARITÉ

### DÉFINITION & CADRE RÉGLEMENTAIRE

La pair-aidance est un enjeu majeur pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

#### Définition



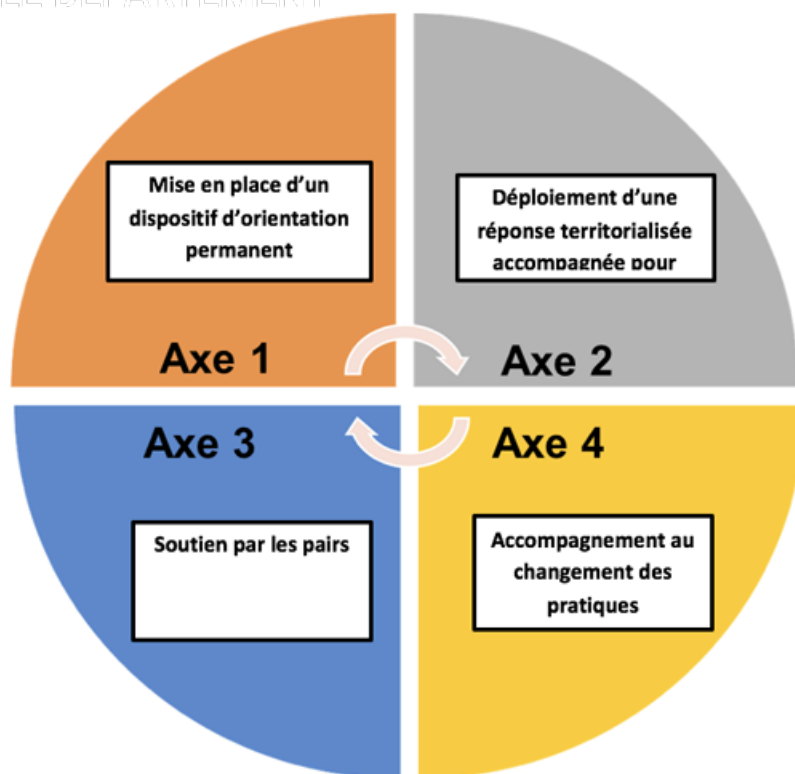
La pair-aidance repose sur l'entraide entre personnes souffrant ou ayant souffert d'une même maladie (somatique ou psychique). Il faut donc que la personne ait eu un parcours de soin, une expérience d'intimité avec une maladie/un handicap (au sens strict du terme, cela exclu donc les proches. L'entraide entre proche relèvera ainsi de l'aide aux aidants et non de la pair-aidance).

La pair-aidance s'adresse à tout type de public en situation de handicap.


#### Cadre réglementaire

La pair-aidance est un déploiement territorialisé d'une réponse accompagnée pour tous : [La démarche « Une réponse accompagnée pour tous »](https://www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/la-demarche-une-reponse-accompagnee-pour-tous-au-1er-janvier-2018) au 1er janvier 2018 (<https://www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/la-demarche-une-reponse-accompagnee-pour-tous-au-1er-janvier-2018>).

#### Axes de la pair-aidance



**TÉLÉCHARGER**

 Stratégie adoptée pour la mise en œuvre de la pair-aidance dans les structures seine et marnaises PDF - 205.38 Ko  
(/sites/www.mdp77.fr/files/media/downloads/strategie-mise-en-oeuvre-pair-aidance-structures-seine-et-marnaises.pdf)